



## Programme uniformisé de reconnaissance des bénévoles

### 1. Objectifs du programme

La municipalité de Saint-Hilarion croit en l'importance du bénévolat pour la pérennité des organismes communautaires locaux et des services municipaux. Elle souhaite donc valoriser le bénévolat dans toutes les sphères de son territoire de manière juste et équitable. Par le *Programme uniformisé de reconnaissance des bénévoles*, chaque bénévole est reconnu et remercié pour son implication au cours des douze mois précédents la tenue des mesures de reconnaissance offert dans le cadre de ce programme.

Le répertoire des organismes communautaires et des comités municipaux dont les bénévoles sont reconnus par ce programme se trouve en annexe de ce présent document.

### 2. Définition du bénévole

Dans le cadre de ce programme, toute personne qui offre volontairement et gratuitement son temps, son expertise ou ses connaissances au sein d'un organisme communautaire siégeant dans la municipalité, d'un comité municipal ou de la municipalité elle-même afin d'effectuer une tâche ou une fonction est considéré comme un bénévole. La personne bénévole ne doit recevoir aucune rétribution sous quelque forme que ce soit et le bénévolat doit être effectué sur le territoire de la municipalité et au bénéfice des citoyens et des citoyennes de Saint-Hilarion pour être reconnu comme bénévole.

### 3. Reconnaissance des bénévoles

Afin de valoriser et de bonifier l'action de faire du bénévolat, la municipalité de Saint-Hilarion reconnaît l'ensemble des bénévoles de son territoire de manière uniforme. Selon ce *Programme uniformisé de*

*reconnaissance des bénévoles*, tous les bénévoles sont reconnus à chaque année selon les mesures suivantes :

1. Un repas de reconnaissance des bénévoles :

La municipalité de Saint-Hilarion remercie et reconnaît l'ensemble de ses bénévoles lors d'un repas de reconnaissance des bénévoles organisés dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole.

2. Une activité sociale:

La municipalité de Saint-Hilarion offre l'occasion aux bénévoles d'échanger entre eux lors d'une activité à l'automne. L'activité peut être la même à chaque année si la municipalité de Saint-Hilarion le désire.

Exemples d'activités sociales : soirée de quilles, 5 à 7, soirée de carte, soirée de jeux, soirée de danse, dégustation vin et fromage, dégustation de bouchées par un cuisinier professionnel, jeu d'évasion en ligne, etc.

L'ensemble des mesures de reconnaissance des bénévoles mentionnées ci-haut sont offertes uniquement aux personnes correspondantes à la définition du bénévole présentée dans le présent document.

Le bénévolat doit avoir été effectuée dans les 12 mois précédent la date à laquelle aura lieu l'activité de reconnaissance des bénévoles pour être invité à y participer.

## **4. Responsabilité**

La municipalité de Saint-Hilarion se donne la responsabilité d'organiser et de coordonner les actions de reconnaissance envers les bénévoles et de transmettre les informations nécessaires aux personnes responsables des organismes et des comités.

De leur côté, les personnes responsables des organismes et des comités sont responsables de transmettre les informations nécessaires aux bénévoles sous leur responsabilité et d'assurer un suivi avec la municipalité et avec leurs bénévoles.

## **5. Durée du programme**

Ce *Programme uniformisé de reconnaissance des bénévoles* est actif dès son adoption par le conseil municipal et le restera jusqu'à une décision contraire du conseil par résolution.

Adopté par le conseil municipal de Saint-Hilarion le 9 juin 2025